

10 Débats

Ne partez pas, Madame!

INCIDENCES Trois options vont s'ouvrir à la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf au soir du 18 octobre. Elle va analyser le résultat des élections au Conseil national, et les tendances dans les cantons où devra se dérouler un second tour pour le Conseil des Etats. En fonction de ce calcul, complété d'éventuels pointages plus précis, elle peut estimer que ses chances de conserver son siège au Conseil fédéral sont devenues aléatoires. Au contraire, la composition de l'Assemblée fédérale peut lui laisser entrevoir qu'elle parviendrait à réunir assez de voix sur son nom pour exercer un nouveau mandat. Mais elle peut aussi décider

d'ignorer le langage des urnes et se représenter quoi qu'il arrive, et en tout cas pas sans un dernier combat. Courageuse, compétente, intelligente, déterminée et très politique, elle placera clairement de ce fait les membres de l'Assemblée fédérale devant leurs responsabilités. Deux logiques s'affrontent dans cette bataille. Les libéraux-radicaux et une frange du PDC sont d'avis que l'UDC, premier parti de Suisse, peut prétendre mathématiquement à un second siège au Conseil fédéral. Ce serait le prix à payer pour retrouver une certaine stabilité dans le système politique. Car l'attitude d'opposition actuelle de l'UDC porte préjudice aux inté-

rêts de l'économie; les positions extrêmes qu'elle défend sur l'Europe sont nuisibles, comme l'a été son initiative sur «l'immigration de masse», au paroxysme de cette fureur oppositionnelle. A la racine de ce défi permanent aux institutions figure l'éviction de Christoph Blocher du Conseil fédéral en 2007. Le parlement a pris soin d'élire à sa place une autre représentante de l'UDC, mais le parti a préféré l'expulser de ses rangs pour pouvoir jouer à fond la carte de l'opposition et de la vengeance. Il s'en est fort bien trouvé électoralement. Mal préparée en 2011, l'UDC n'a pas été en mesure de reprendre «son» deuxième siège au gouvernement. Elle a encore durci sa politique. Le meilleur

moyen de mettre fin à cette pratique dévastatrice est de responsabiliser l'UDC en lui rendant ce second siège, au bénéfice d'un élu qui se plierait au moins à la discipline de la collégialité. C'est le point faible de l'argumentaire libéral: quand l'UDC occupait deux sièges au Conseil fédéral, entre 2003 et 2007, elle était loin d'être un modèle de collégialité ou de modération. Sur quoi s'appuie le raisonnement qui voudrait que, cette fois, elle le devienne? Le succès de l'initiative sur l'immigration est dû au moins autant à la faiblesse de ses adversaires, qui n'ont pas su livrer la bataille qu'il fallait, qu'à la force intrinsèque de l'UDC. L'autre logique tient à la capacité

d'Eveline Widmer-Schlumpf de former une coalition majoritaire pour faire passer des réformes, même controversées. Il en est ainsi dans le nettoyage de la place financière, rendu nécessaire par ses excès, qui mettaient en péril la position diplomatique de la Suisse. Quand elle a repris ce dossier, il était trop tard pour obtenir davantage de nos partenaires. Il s'est passé le contraire avec l'échange automatique d'informations; imposant sa vision à son entourage, elle a su renoncer à temps à l'illusoire projet «Rubik» et a été en mesure de négocier avec les Etats membres de l'OCDE une solution favorable aux intérêts suisses. Elle a su moduler en souplesse la

réforme des entreprises III, bien maîtrisée et conforme aux standards en vigueur en Europe. Même juchée sur une base étroite et inconfortable, les 4 ou 5% de son parti PBD, elle a réussi à convaincre une majorité du parlement. Or cette tâche n'est pasterminee. La phase parlementaire de ces projets s'avère périlleuse. L'orientation que le Conseil fédéral leur a donnée serait remise en cause. L'équation personnelle de la ministre peut jouer un rôle considérable. Ne partez pas, Madame!

FRANÇOIS NORDMANN



Policier et journaliste: même combat?

ANALYSE Le policier est à la sécurité publique ce que le journaliste est à l'information publique. On a coutume de distinguer l'information de la communication. La première est censée être objective alors que la seconde est subjective, porte-parole d'une cause. La sécurité privée se distingue par son offre payante alors que la sécurité publique sert «gratuitement» l'intérêt de tous. La rue est sous l'œil de la police et la propriété privée ou l'entreprise est entre les mains d'une société. Les limites sont généralement claires. Le policier s'arrêtera devant votre portail à l'exception d'une urgence cruciale ou d'une autorisation de perquisition délivrée par le juge. L'agent privé, quant à lui, sillonnera votre jardin mais appellera la police si son intervention le conduit sur la voie publique.

Dans le paysage médiatique suisse, on trouve aussi des acteurs de droit public et privé, les uns subventionnés, les autres soumis à l'économie de marché. La concurrence que se livrent les médias exige de ceux-ci une lutte acharnée pour survivre. Les trois cents polices suisses ne sont pas épargnées par quelques formes de concurrence, d'abord entre elles mais aussi face à certaines prestations des sociétés privées. Par contre, et heureusement pour nous, les polices ne sont pas astreintes à la rentabilité. Les transformations sociétales produisent, dans le champ de la sécurité publique avec le policier et dans celui de l'information avec le journaliste, des effets comparables. Depuis une génération, les médias numériques sont à la portée de tout un chacun grâce à l'essor fulgurant des nouvelles technologies. Il n'est plus nécessaire de bénéficier de compétences journalistiques pour traiter l'actualité, quelle qu'elle soit. N'importe qui peut relayer un fait divers, soumettre quelques traits d'investigation et le publier sur son blog personnel, par exemple. Le reporter, inscrit au registre professionnel, soumis au code déontologique, existe toujours mais n'a plus le contrôle de l'information publique. C'est comme si la sécurité publique se passait progressivement du policier. Est-ce que peu à peu le policier suisse sera contraint d'abandonner la voie publique?

Pouvons-nous imaginer vivre, demain, la même mutation en matière sécuritaire que celle vécue, aujourd'hui, par les médias? Les récentes dérives impliquant des policiers nord-américains nous obligent à réfléchir à ces questions. Aux Etats-Unis, précisément, les multiples fonctions de police sont de nature à diluer la notion de sécurité publique et sèment la confusion. Entre les policiers professionnels, les bénévoles, les uns dotés de formations militaires, les autres formés sur le tas, auxquels vous ajoutez des détectives, chasseurs de primes, privés, semi-privés et auxiliaires de justice, plus ou moins assermentés par les autorités des villes, des comtés, des paroisses, des Etats et enfin les grandes agences fédérales, la confiance entre les forces de l'ordre et la population ne peut que s'étioler. Le journaliste fait face aux transformations du monde de l'information. Je constate, comme vous, qu'il réduit drastiquement son engagement traditionnel au profit du multimédia. Le journaliste se mue en médiateur et superviseur de forums, de blogs avec autant de chroniqueurs et de contributeurs volontaires. Il offre à ses derniers une crédibilité et la notoriété de son journal. A la police, le même phénomène s'opère, et, presque comme toujours, débute sur le continent américain. Là-bas, courir derrière le voleur n'est déjà plus l'ex-

clusivité du flic. Dans une dizaine d'Etats, des chasseurs de primes s'en chargent. Chez nous aussi, nos polices ne pourront bientôt plus assumer toutes les tâches qui leur sont dévolues. Les nouvelles technologies, extraordinairement performantes, qui ont donné naissance à des dizaines de milliers de journalistes en herbe sur les réseaux sociaux, feront croître le réflexe et l'improvisation sécuritaires auprès de nombreuses personnes et partout dans le monde. Les privés investissent déjà nos polices d'Etat. Je connais au moins une vingtaine de corps de polices suisses qui ont recours à des instructeurs techniques et tactiques privés, qui, selon elles, sont aussi bien formés, si ce n'est mieux.

Afin d'anticiper cette transformation sociétale et de ne point la subir, le policier devra, tout comme le journaliste le fait déjà, changer de posture. «Léger, mobile!» clame la formule. Comment? Abandonner les accessoires encombrants, ne plus jouer à la guéguerre et regagner l'essence de sa mission. Ce ne sont pas les ordres de service, les échelles de grades et les kilos de matériel autour des hanches qui permettront au policier d'orienter son avenir.

Le policier doit cultiver le fondement de sa mission et éviter qu'elle se dilue dans la complexité croissante des relations sociales. Cette mission qui fit qu'un jour très lointain, nous comprimés qu'il valait mieux, pour nous tous, confier notre sécurité collective à des modérateurs intermédiaires, neutres, sûrs et dévoués, afin d'empêcher le cycle des vengeances continues. Confier des armes aux futurs policiers n'avait rien de spectaculaire, nombre de résidents en possédaient déjà. Leur attribuer, dans les cités, le pouvoir d'enquêter était déjà plus audacieux, alors même que les officiers cléricaux disposaient depuis longtemps de ce privilège. C'est au tournant du XVIIIe siècle que l'on vit apparaître sur plusieurs territoires européens des polices chargées d'instruction. Instruire l'enquête modernisa la police. Il s'ensuivit une police qui, en plus de servir, protéger, garder et réprimer, fut en mesure d'établir l'origine des maux; ceux qui contrevenaient à la paix sociale. Et, aujourd'hui, l'enquête, accompagnée des moyens discrétionnaires et d'opportunité, offre au policier un pouvoir exceptionnel, comparativement à tous les autres métiers de sanction et d'ordre, assermentés ou non. Le policier doit rester le seul rapporteur des preuves et des signalements auprès du pouvoir judiciaire. Tout le reste, il devra, tôt ou tard, s'en décharger ou le déléguer. Le policier est moins bon que le militaire dans la tactique de combat; il est moins bon que l'informaticien dans les méandres d'Internet; il est moins bon que l'expert-comptable dans l'analyse des irrégularités financières, etc. Le policier est potentiellement bon, excellent même, quand il doit poser un discernement ou une règle d'ordre sur les pièces à conviction, le constat des faits, l'enregistrement des témoignages et la détection des actes répréhensibles.

Le policier saura-t-il s'adapter à son temps, comme le journaliste est en train de le faire? ■

FRÉDÉRIC MAILLARD ANALYSTE ET PREVISIONNISTE DES POLICES, BLOGUEUR INVITÉ DU «TEMPS»



Humanitaire: semaine cruciale à Genève

PERSPECTIVE Une semaine cruciale s'ouvre à Genève pour la communauté humanitaire internationale. Des délégués du monde entier participeront aux consultations globales pour le Sommet humanitaire mondial afin de débattre des enjeux et des orientations futures de notre action. Les Nations unies ont mené ces dix-huit derniers mois des consultations intensives pour tenter d'apporter de meilleures réponses à quelques-unes des questions graves qui se posent à nous. Au programme, des problèmes tels que la façon dont la communauté humanitaire coopère et coordonne son action, finance l'aide nécessaire pour atténuer les souffrances engendrées par des conflits qui perdurent dans presque toutes les régions du monde, et utilise la technologie pour ne pas se laisser dépasser par des besoins toujours croissants. Alors que ces consultations en vue du Sommet humanitaire mondial qui se tiendra à Istanbul en mai prochain touchent à leur fin, il est important de nous rappeler quelques-uns des fondements de l'humanitaire moderne.

Nous venons de célébrer, au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le cinquantième anniversaire de l'adoption officielle de nos principes humanitaires – humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Comme le droit des conflits armés, ou droit international humanitaire, ces principes sont au cœur de notre action dans les conflits et autres situations de violence, souvent durables, qui déchirent tant de régions de la planète. Nous nous heurtons toutefois à des difficultés considérables dans nos efforts pour les mettre en pratique et honorer notre mandat, qui est de veiller à ce que les Etats et les groupes armés non étatiques respectent leurs obligations au regard du droit des conflits armés.

Nombreux sont les contextes où l'on semble abandonner le principe d'humanité – principe fondamental de respect mutuel entre tous les êtres – à une spirale de violences, de déplacements forcés, de famines, de viols et d'exécutions sommaires. Mais c'est la politisation de l'aide humanitaire qui menace le plus gravement notre capacité de prêter assistance dans certains contextes. D'une part, les Etats estiment parfois que cette aide les exonère de la nécessité de trouver des solutions politiques aux nombreux conflits de longue durée qui brisent tant de vies humaines. D'autre part, notre assistance est souvent considérée comme légitime des visées politiques. La réalité est tout autre: nous pouvons fournir des services impartiaux

parce que nous sommes une organisation neutre, mais il faut pour cela que notre identité neutre et impartiale soit acceptée et respectée. Que signifie cette politisation dans la réalité? S'il faut désormais trois semaines, et non plus trois jours, pour négocier le passage sans risque d'un convoi d'aide humanitaire à travers les lignes de front, elle signifie bien sûr une grande souffrance pour ceux qui attendent désespérément des secours. De fait, l'enjeu n'est pas seulement un secteur humanitaire mieux organisé et plus efficace, mais l'ancrage même de l'humanitaire dans des normes et des valeurs. Il est temps que nous établissions un nouveau contrat mondial d'humanité entre les sociétés, liant tant les Etats que les groupes armés non étatiques et les individus – un contrat qui réaffirme l'engagement de respecter activement le droit international humanitaire, de soutenir concrètement ceux qui protègent et aident les plus vulnérables, et de rendre des comptes pour tout manquement à l'humanité.

«Nous nous heurtons à des difficultés considérables dans nos efforts pour honorer notre mandat»

Il s'agit là d'efforts concrets pour donner un sens lui aussi concret à un principe. Les consultations globales qui auront lieu cette semaine à Genève marquent un moment important dans le dialogue entre les Nations unies et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la voie à suivre pour transformer ce projet en actes. Ces échanges se poursuivront avec les représentants des Etats à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se tiendra en décembre. Il nous faudra être nombreux, pendant notre réunion cette semaine, à souscrire à des engagements mesurables visant à changer les comportements des parties aux conflits et à améliorer la protection. Si le sommet ne prend pas de mesures substantielles pour relever le défi capital de la protection, les conflits armés et l'action humanitaire n'auront plus qu'à retourner au statu quo.

Dans toutes nos discussions, nous devons garder constamment à l'esprit les énormes souffrances qu'engendre la propagation de la violence et des conflits, et tout mettre en œuvre pour trouver les meilleurs moyens de réellement changer la vie des millions de personnes prises au piège de cette violence. ■

PETER MAURER PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

